Le voyage est une part du châtiment.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate : « Le voyage est une part du châtiment qui prive l'homme de manger, de boire et de dormir. De ce fait, lorsque l'un d'entre vous a terminé de faire ce pour quoi il a voyagé, qu'il s'empresse de retourner auprès des siens. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Sa parole : « Le voyage est une part du châtiment… » signifie : une partie du châtiment. Ici, le sens du mot : « châtiment » indique la peine engendrée par la difficulté du voyage, au cours duquel on chevauche et on marche en délaissant ses habitudes. Sa parole : « qui prive l'homme de manger, de boire et de dormir. » signifie que le voyage prive la personne de faire tout cela complètement et d'en jouir pleinement. En effet, le voyage est difficile et épuisant, il expose l'homme à la chaleur, au froid, à la peur, à la séparation de sa famille et de ses compagnons mais aussi à une vie austère et dure car le voyageur a l'esprit occupé, il ne peut ni manger, ni boire comme à l'accoutumée, lorsqu'il ne voyage pas. Il en est de même concernant son sommeil, il ne dort pas comme il le fait d'habitude. Par conséquent, la situation étant ainsi, la personne doit se hâter de revenir auprès des siens, dans son pays ou sa ville afin d'y trouver le repos et de pouvoir s'occuper d'eux en les protégeant, en les éduquant et en bien d'autres choses encore.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/5404